

SEANCE du 24 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Altenheim convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Mickaël Vollmar, Maire.

Membres présents : M. et Mmes les Adjoints et Conseillers Municipaux : Daniel Knobloch 2^{ème} adjoint, Murielle Wicker 3^{ème} adjointe, Gérard Bokan, Sébastien Gentner, Michèle Knobloch, Angélique Marxer, Christophe Marxer, Colette Wicker.

Etaient absents :

Avec excuses : Jean-Claude Heitz 1^{er} adjoint, Etienne Bohner.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 10 avril 2017
3. Remplacement de l'agent technique
4. Recensement de la population 2018
5. Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel.

N°033/2017 Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Madame Murielle Wicker.

N°034/2017 Approbation du compte rendu de la réunion du 10 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2017 a été approuvé à l'unanimité.

N°035/2017 REMPLACEMENT DE L'AGENT TECHNIQUE

Vu la délibération n°015/2017 ;

Vu les candidatures réceptionnées en Mairie ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ACCEPTE la candidature de Mme Valérie Knoerr qui prendra effet courant juillet 2017 en remplacement de Madame Monique Hollner.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la CCSMS puisque la Commune a la possibilité de l'embaucher par le biais de cette dernière, avec laquelle elle a déjà un contrat qui a été conclu pour les travaux d'entretien de la salle polyvalente.

N°036/2017 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Monsieur le Maire informe les conseillers du prochain recensement de la population qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

A cet effet, il appartient au conseil municipal de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte de recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame Marie-Gérard VIX comme coordonnateur communal.

N°037/2017 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à :

- effectuer les travaux de ménage de la Mairie
- distribuer le courrier du Maire et de la secrétaire
- l'arrosage des fleurs
- la préparation de la vaisselle lors de la location de la salle communale

La durée hebdomadaire de service est fixée à 5/35èmes, du 12 juin au 9 juillet 2017

La rémunération se fera sur l'indice brut : 347, indice majoré : 325.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3,2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La séance est levée à vingt-et-une heures trente-cinq minutes.
Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Mickaël VOLLMAR
Maire,

Jean-Claude HEITZ
1^{er} Adjoint,
Abs. avec excuses

Daniel KNOBLOCH
2^{ème} adjoint,

Murielle WICKER
3^{ème} adjointe,

Etienne BOHNER
Conseiller,
Abs. avec excuses

Gérard BOKAN
Conseiller,

Sébastien GENTNER
Conseiller,

Michèle KNOBLOCH
Conseillère,

Angélique MARXER
Conseillère,

Christophe MARXER
Conseiller,

Colette WICKER
Conseillère.